

REFERENCES DE PUBLICATION

Du chef de Monsieur et Madame Alcime JOUANNIC

* Acte de vente en date du 31 Octobre 1979, reçu par Maître Jean-Pierre GUERIN, alors Notaire à ALBERTVILLE.

Dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de CHAMBERY, le 13 Décembre 1979, volume 4525, numéro 5.

* Donation en date du 29 Octobre 1993, reçu par Maître Jean-Pierre GUERIN, Notaire susnommé,

Dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de CHAMBERY, le 20 Décembre 1993, volume 93P, numéro 16165.

Du chef de Messieurs Stéphane et Antoine JOUANNIC

* Donation en date du 29 Octobre 1993, reçu par Maître Jean-Pierre GUERIN, Notaire susnommé,

Dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de CHAMBERY, le 20 Décembre 1993, volume 93P, numéro 16165.

AUTRES OPERATIONS JURIDIQUES A PUBLIER

1° / CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Pour permettre à Monsieur et Madame Daniel LANGLOIS, acquéreurs, d'accéder à l'immeuble cadastré section E, numéro 2246, fonds dominant, les Consorts JOUANNIC, concèdent à Monsieur et Madame Daniel LANGLOIS, une servitude réelle et perpétuelle de passage pour véhicules et piétons sur la parcelle cadastrées section E, numéro 2245, dont ils restent propriétaires afin de pouvoir rejoindre la voie publique.

Ce droit de passage s'exercera à l'endroit le moins dommageable pour le fonds servant, c'est à dire sur une bande de terrain de *quatre* mètres de largeur telle qu'elle figure sous teinte jaune sur le plan qui demeurera annexé aux présentes après mention.

Le droit de passage ainsi concédé pourra être exercé en tout temps et à toute heure par les propriétaires, les membres de leur famille, leurs visiteurs, leurs domestiques ou employés, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions par les propriétaires successifs du fonds dominant.

L'entretien de ce passage se fera à frais communs entre les utilisateurs.

Fonds servant

Section E, numéro 2245, lieudit "La Côtelette", d'une contenance de 50 a 12 ca.



A. J. N. J.
D. L. H. 2 E. P.
S. J.